

# POINT DE SITUATION ET MESURES MISES EN ŒUVRE, LIÉES AUX CONSÉQUENCES DE L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19

—

Information du CSE VELIZY du lundi 30 mars 2020



## Rappel du contexte exceptionnel lié à la crise du Covid19

- Le virus identifié en Chine en décembre 2019 est un nouveau coronavirus qui provoque une infection respiratoire fébrile appelée COVID-19 (CoronaVirus Disease).
- Ce virus s'est développé dans le monde entier et plus particulièrement en Europe. L'Italie, l'Espagne, la France, l'Allemagne... et maintenant l'Amérique du Nord sont tour à tour touchées
- Plusieurs interventions gouvernementales ont positionné progressivement la France dans un état d'urgence, en prenant des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et les déplacements.
- Une dernière intervention le 28 mars du Premier Ministre repousse au 15 avril 2020 la date prévisionnelle de fin des mesures de confinement en France
- Pour autant, ces mesures ne signifient pas l'arrêt de la vie économique de la France et de ses entreprises.
  - Afin de garantir la continuité de la vie économique du pays, les entreprises ont été appelées à prendre les mesures d'adaptation nécessaires au regard des recommandations sanitaires:
    - Par la réduction de la présence physique dans les entreprises, lorsque cela est possible (télétravail)
    - Par la réduction de la densité des espaces de travail pour ceux qui doivent être présents, associée à l'application de règles d'hygiène et de distanciation sociale renforcées.

## Rappel des priorités de Safran Landing Systems

**Dans ce contexte de crise sanitaire et de forte baisse d'activité, Safran Landing Systems s'est fixé trois priorités :**

- 1. Renforcer les mesures de protections (distanciation, désinfection, protections,...) sur les quelques activités « essentielles » de chacun de nos sites**
- 2. Assurer dans la mesure du possible, et sans concession sur les risques sanitaires, les activités dites « essentielles » pour supporter et livrer les produits/services attendus par nos clients**
- 3. S'ajuster à la baisse de demande et aux baisses d'activité attendues dans les semaines/mois qui viennent, en limitant particulièrement nos dépenses sur les activités non « essentielles ».**

# Conséquences

- **Pour s'ajuster à la baisse constatée des demandes clients, aux difficultés avérées d'approvisionnement et préparer la mise en condition sanitaire des activités essentielles à maintenir, Safran Landing Systems a déployé, dans ses établissements, la mise en œuvre du dispositif d'activité partielle.**
- **Afin d'assurer la protection de la santé des collaborateurs, les opérations d'adaptations se sont déroulées en 2 temps :**
  - Restriction d'accès aux sites du 18 au 22 mars, pour
    - Renforcer les mesures d'hygiène et de nettoyage
    - Définir les modalités de reprise des activités essentielles sur les sites.
  - Depuis le lundi 23 mars 2020 et pour une période de 2 semaines au moins, mise en œuvre de mesures d'aménagement du travail de façon modulaire, pour assurer la reprise progressive des activités « essentielles » liées au support de nos clients.
- **L'annonce récente de la poursuite du confinement en France jusqu'au 15 avril 2020 au moins, nous engage dès à présent dans une démarche d'adaptation du niveau d'activité partielle que Safran LS programme jusqu'au 3 mai 2020.**

# 1

## MESURES DE PROTECTION ET D'INFORMATION DES SALARIÉS

# Point de situation du renforcement des mesures de prévention et de protection des salariés dans les sites

## Matériels de protection et de désinfection

- ◆ Gels hydro alcoolique livrés sur les sites
- ◆ Masques livrés sur les sites
- ◆ Produits désinfectants livrés sur les sites
- ◆ Nouvel approvisionnement prévu semaine prochaine

## Déploiement d'une communication visuelle

- Information local désinfecté
- Mesures de prévention – Retour au poste de travail -> Managers
- Mesures de prévention – Affiches pour les postes de travail et les vestiaires

## Protocole de sécurité et procédure de « ré-accueil » mis en place par le management et les équipes SSE depuis le 23 mars selon la reprise progressive des activités au sein des sites

- À Vélizy :**
- **le dispositif de nettoyage par ELIOR a été adapté pour mettre l'accent sur les lieux « fréquentés » du dite (des bâtiments et zones fermés); une commande de matériels de nettoyage et de lingettes est en cours**
  - **En cas d'identification de cas suspects mise en œuvre du protocole renforcé « désinfection »**
  - **L'activité maintenance site est organisé en 2 équipes « à minima » assurant la surveillance des utilités et de la fourniture d'énergie**

LANDING SYSTEMS

**MESURES DE PREVENTION COVID-19**

INFORMATION MANAGERS

**Avant le retour au poste des salariés appelés à maintenir les activités essentielles sur nos établissements, je leur rappelle les mesures spécifiques à appliquer.**

**Ces consignes pourront être modifiées, suivant l'évolution des consignes gouvernementales et du Groupe Safran.**

**Mesures prises par Safran Landing Systems avant la reprise des activités essentielles**

- Un protocole de nettoyage et de désinfection a été mis en œuvre sur l'ensemble de nos sites. Il vous est demandé de nettoyer d'éventuels effets personnels (bagues, bijoux...) avant de les utiliser et de jeter toute denrée alimentaire encore présente à vos postes de travail
- Tous les éléments d'usage courant (gourdes, pots, empils) seront nettoyés deux fois par jour.
- Les protocoles de nettoyages seront mis en œuvre tous les jours.

**A mon niveau,**

**J'organise le travail pour :**

- M'assurer que mes collaborateurs respectent à leur poste les règles de distanciation sociale.
- Limiter les contacts au niveau des moyens communs (stockages, photocopieurs, pièces, gammes... vérifier l'état des machines à café...), par exemple en les limitant (accès, le nombre de personnes autorisées ou en désinfectant avec des lingettes ou alcool isopropylique).
- Éviter qu'il soit nécessaire d'ouvrir des portes. Dans la mesure du possible je les laisse ouvertes, avec des câbles posés par exemple.
- Éviter toutes réunions non vitales...

**Je m'informe des cycles de nettoyage/désinfection des locaux pour le partager avec mes équipes.**


**J'informe mon collaborateur des consignes à appliquer avant d'arriver sur site :**

- Je prends ma température deux fois avant de me rendre au travail.
- Si celle-ci est > à 37,5°C et/ou présence de tous ou de difficultés respiratoires, je reste à mon domicile et j'appelle mon médecin traitant ou le 15.
- Si possible, j'attends au travail en vêtements de travail pour éviter de passer par les vestiaires. (recommandé pour les travaux non salissants (hors CND). Procédés spécifiques...)

**Je rappelle les gestes barrières à respecter :**

- Je me lave les mains régulièrement avec de l'eau et du savon.
- Je ne sers plus les mains et ne fais plus la bise.
- J'évite de me toucher le visage.
- J'utilise des mouchoirs pour me couvrir la bouche et le nez quand je me mouche. J'évite de tousser et de jeter ou d'éternuer après usage, à défaut j'allie mon coude.
- Je respecte les règles de distanciation sociale en toutes circonstances (début > 1 mètre, assis - une chaise d'écart entre les personnes)

**MESURES PREVENTIVES**



Se laver les mains régulièrement.

Eviter de se couvrir le visage avec ses mains.

Eviter de se toucher le visage.

**J'informe sur les mesures à respecter pour la reprise de poste, au cours et au départ du poste.**

- Dans les files d'attente (Entrées et sorties, portage...) je respecte une distance >1m.
- Aux vestiaires, je respecte les règles de distanciation sociale, et si nécessaire j'attends mon tour avant de rentrer dans les vestiaires.
- Je désinfecte avec des lingettes ou de l'alcool isopropylique les consignes, tables, chaises ou autres matériels que vous avez utilisés dans la journée.
- J'ajoute mes propres moyens pour me désaltérer (gourde d'eau...) rangés dans un sac pour éviter toute contamination.
- Je jette tous les EPI portés au voyage.
- J'ouvre les portes avec mes coudes, si possible.
- Je n'utilise plus les vestiaires à des fins de pratiques sportives.

**Le gel hydro-alcoolique est à utiliser si vous ne pouvez pas vous laver les mains avec du savon.**

**En respectant ces consignes, vous vous protégez et vous protégez votre entourage !**

# Point de situation du renforcement des mesures de prévention et de protection des salariés dans les sites – Dispositif de communication

LANDING SYSTEMS

## FLASH INFO

Mesures de prévention prises par l'établissement  
Pandémie COVID19

### LOCAL DESINFECTE

Date: \_\_\_\_\_

MESURES PRÉVENTIVES



Se laver les mains régulièrement avec une solution hydro-alcoolique ou à l'eau et au savon pendant 20 secondes

Éviter les contacts avec les personnes malades

Éviter de se toucher le visage


SAFRAN

LANDING SYSTEMS

## Mesures d'hygiène au Poste de travail

A mon arrivée au poste je respecte les mesures d'hygiène suivantes :

MESURES PRÉVENTIVES



Se laver les mains régulièrement avec une solution hydro-alcoolique ou à l'eau et au savon pendant 20 secondes

Éviter les contacts avec les personnes malades

Éviter de se toucher le visage

A la prise de poste : je nettoie mon poste, table, console, téléphone (...) avec les produits qui ont été mis à disposition

Je ne serre pas les mains et je ne fais pas la bise

Je désinfecte avant et après le matériel que j'utilise (Imprimantes, outils, chariot, ...)

Je respecte les règles de distanciation sociale

J'amène mes propres moyens pour me désaltérer (gourde d'eau) rangés dans un sac pour éviter toutes salissures

Je jette tous les EPI portés au visage ainsi que les gants si j'en ai porté

A la fin de mon poste : je nettoie mon poste, table, console (...) avec les produits qui ont été mis à disposition


SAFRAN

LANDING SYSTEMS

## Mesures d'hygiène aux Vestiaires

A mon arrivée aux vestiaires je respecte les mesures d'hygiène suivantes :

MESURES PRÉVENTIVES



Se laver les mains régulièrement avec une solution hydro-alcoolique ou à l'eau et au savon pendant 20 secondes

Éviter les contacts avec les personnes malades

Éviter de se toucher le visage

Je respecte les règles de distanciation sociale > 1m

Si nécessaire j'attends mon tour pour rentrer dans les vestiaires

Je ne serre pas les mains et je ne fais pas la bise

Je ne touche pas les affaires et les casiers de mes collègues

Je me lave les mains avec de l'eau et du savon avant d'aller à mon poste de travail

SAFRAN

# Protocole actualisé de prise en compte de cas suspects/confirmés

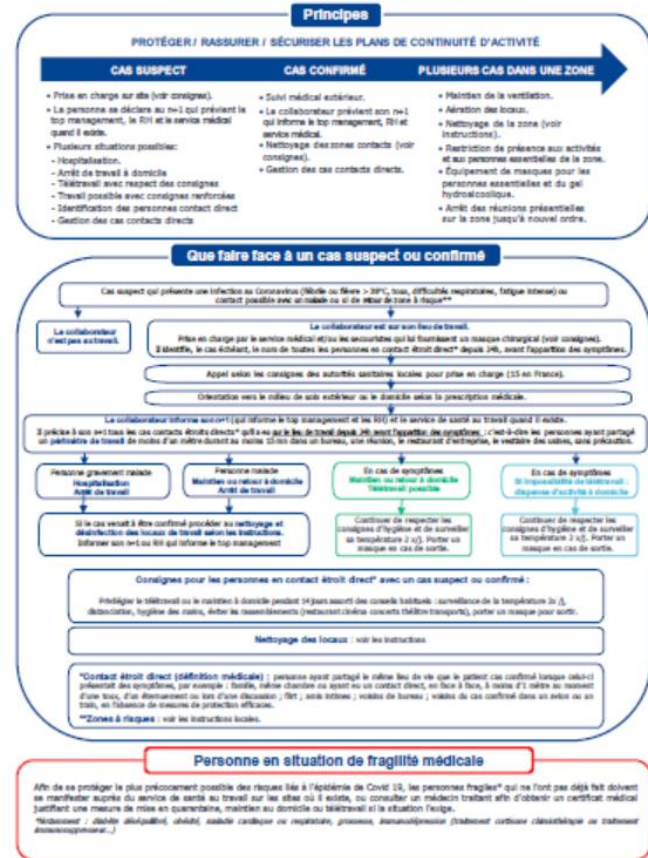
## Évolution de prise en compte des cas contacts,

- ✓ Les mesures de cas contacts directs sont disponibles sur Insite depuis le 20/03/2020.
- ✓ Ces mesures sont en ligne avec les directives scientifique et médicales mondiales.
- ✓ Nous vérifions désormais que les cas contacts sur les dernières 24 heures avant l'apparition des symptômes.  
=> *Est considéré comme cas contact, une personne ayant partagé un périmètre de travail de moins d'un mètre durant au moins 15 minutes dans bureau, salle de réunion, vestiaires, ... sans précaution*

### À Vélizy :

- Depuis le début de la crise : 18 cas suspects ont été portés à connaissance de la direction du site
- Générant l'identification de 260 cas contacts
- Un cas suspect est devenu cas confirmé

## CONDUITE À TENIR FACE À UN OU DES CAS SUSPECTS OU CONFIRMÉS D'INFECTION AU COVID-19





# Point de situation du renforcement des mesures de communication vers/et entre les salariés et les managers

## ▪ Des dispositifs variés mis en œuvre

- FACT24 pour adresser en masse des infos d'urgence immédiate par SMS/mails
- Récupération des adresses mails personnelles sur la base du volontariat
- Multiplication des téléphones smartphones
- Déploiement de l'outil JITSI en plus de Webex

## ▪ Déploiement d'une communication interactive

- Mise à jour régulière de la communication groupe sur Insite
- Accessibilité facilitée à Spir!t
- Citadel'Team : un outil alternatif à WhatsApp pour créer des lieux de dialogue
- Plusieurs mise à jour d'une communication type Q&A à l'attention des managers : cf Activité partielle, congés....



# Lancement d'une cellule d'écoute psychologique & service de téléconsultation.

## ■ Mise en place d'une cellule d'écoute psychologique avec le cabinet Préventis depuis le 27 mars 2020

- Il s'agit d'un dispositif d'écoute et d'accompagnement à l'attention de tous les collaborateurs en France.
- Un psychologue est joignable par téléphone si les salariés en ressentent le besoin (Monsieur Philippe Cabanes : il est joignable au 06.30.96.92.70)

## ■ Mise en place d'un service de téléconsultation depuis le 26 mars 2020

- Ce service est entièrement pris en charge par notre mutuelle Safran.
- Un message a été envoyé progressivement à l'ensemble des adhérents afin de les informer de la mise en œuvre, avec toutes les informations utiles



### Coronavirus (Covid-19) : une cellule d'écoute psychologique pour les salariés du Groupe

En cette période de crise, le Groupe met en place, avec le cabinet Préventis, un dispositif d'écoute et d'accompagnement à l'attention de tous les collaborateurs en France. Des psychologues sont joignables par téléphone si vous en ressentez le besoin. Le dispositif est mis en place progressivement dans toutes les sociétés du Groupe.

Perte de repères, solitude, isolement, bouleversements dans l'organisation du travail... Dans le contexte actuel lié à la pandémie du Covid-19, et ses conséquences sur notre mode de vie, Safran a décidé de mettre à disposition de tous ses salariés en France un **dispositif d'écoute et d'accompagnement psychologique**. Les collaborateurs pourront ainsi échanger avec des psychologues **de manière totalement confidentielle**. Les psychologues sont soumis au secret professionnel.

#### Un dispositif pour conseiller les managers

Confrontés à une situation inédite et exceptionnelle, les managers et services des Ressources Humaines peuvent également profiter de ce dispositif afin d'être **conseillés dans la gestion de leur équipe**. En effet, les psychologues pourront les accompagner et les aider à **traiter certaines situations** individuelles ou collectives.

#### Contact

Pour tous les sites Safran Landing Systems basés en France, le psychologue à contacter en cas de besoin est Monsieur Philippe Cabanes. Celui-ci est joignable au 06.30.96.92.70.

Parallèlement, un service de téléconsultation, entièrement pris en charge par votre mutuelle Safran, a été mis en place depuis le 26 mars. Un message a été envoyé progressivement à l'ensemble des adhérents afin de les informer de la mise en œuvre, avec toutes les informations utiles.

# 2

## ACTIVITÉS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'ACTIVITÉ PARTIELLE

## Configurations selon l'impact business sur les unités de travail

- **De manière générale,**

- Activité partielle envisagée avec arrêt d'activité, à l'exception des cas spécifiques suivants:

- **De manière spécifique,**

- Nécessité de maintenir dans l'immédiat la continuité de nos activités essentielles pour soutenir nos clients et nos autres sites :

- Activités de développement sur nos programmes critiques :H160, jalons critiques BSCNG et F46, 777X et 737Max-10...
- Support Informatique
- Activités d'essais sur les bancs WB
- Opérations de clôture comptable
- Maintenance site et moyens d'essais

- Cessation partielle d'activité à raison d'environ 2 jours chômés par semaine

- Maintien des activités engineering et programme principalement (+ essais/indus si sur le chemin critique) sur les programmes en développement

- Les fonctions supports associées, devront être configurées en conséquence selon ces 2 spécificités.

***Pour les activités maintenues à taux plein ou à taux partiel , la DSI assure le déploiement de solutions IT exceptionnelles pour assurer un maximum de tâches en télétravail.***

***Au-delà des moyens matériels, des solutions logicielles dérogatoires ont pu être négociés avec nos fournisseurs, comme par exemple les applications Catia rendues accessibles sur poste IT à distance, après accord temporaire et exceptionnel de Dassault Systems pour la durée de la crise***

## Activité partielle sur site et spécificités

### ▪ Présence sur site en semaine 13 (données GAP)

➤ 23 mars 2020	sal SLS = 23	Prestataires = 21	Un peu plus de 800 salariés en activité partielle à 60% ou 100% sont en télétravail
➤ 24 mars 2020	sal SLS = 44	Prestataires = 19	
➤ 25 mars 2020	sal SLS = 31	Prestataires = 16	
➤ 26 mars 2020	sal SLS = 67	Prestataires = 17	
➤ 27 mars 2020	sal SLS = 32	Prestataires = 22	

### ▪ Activité maintenue au labo WB sur une majorité de moyens (Bug, MR6, MF4, MR1)

- Lundi 23 sans activité : défaut d'approvisionnement de produit désinfectant industriel livré vers 11h00
- À partir du mardi 24 activité à horaire adapté
  - 7h à 13h30 et 14h30 à 21h00 pour permettre le nettoyage avant le poste du matin et entre les 2 postes
- Les heures non travaillées (1h50/jour et par équipe) ne seront pas rattrapées et exceptionnellement payées
- Poursuite de ce rythme d'activité sur la semaine 14.

## Customer support

- Activité intégralement en télétravail
- L'astreinte AOG est maintenue et rémunérée selon l'accord en vigueur

### ▪ Absence de restauration sur site

- Gamellerie du BT2 accessible à tous les présents sur site (respect impératif des règles de distanciation sociale).
- Paiement de la prime de paniers à tous les présents sur site au-delà de 6 heures de présence

# 3

## PRÉCISIONS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF D'ACTIVITE PARTIELLE

## Principes de mise en œuvre et durée du dispositif d'activité partielle envisagé

**Pour faire face aux circonstances exceptionnelles et aux baisses d'activités liées à l'épidémie du Covid-19 et son impact sur la marche de la société, Safran LS déploie dans ses établissements le mécanisme exceptionnel d'activité partielle annoncé par le Gouvernement.**

**L'activité partielle permet de répondre :**

- **A l'interruption temporaire des activités non essentielles,**
- **Aux conséquences de l'absence de salariés indispensables à l'activité de l'entreprise,**
- **A la baisse d'activité consécutive aux conséquences de l'épidémie du Covid-19 (chute des commandes, difficultés d'approvisionnements ...).**

**Dans l'état actuel de la situation, qui reste très évolutive, la mise en œuvre de ce dispositif depuis le 18 mars sur le site de Vélizy, ira au delà de la date initiale envisagée du 5 avril.**

**En effet l'annonce récente de la poursuite du confinement en France, nous engage dès à présent dans une démarche d'adaptation du niveau d'activité partielle, que Safran LS va organiser jusqu'au 3 mai 2020. Selon les circonstances et l'évolution de la situation épidémique, cette période pourra être amenée à évoluer à la hausse ou à la baisse après information du CSE**

**Les dossiers administratifs de demande d'autorisation du dispositif d'activité partielle seront établis en conséquence jusqu'au 3 mai 2020.**

## Impacts de la mise en œuvre du dispositif d'activité partielle

### ▪ Impacts financiers pour le salarié

- Au titre des heures chômées de l'activité partielle, le salarié percevra une indemnité horaire, versée par son employeur, correspondant à 70% de sa rémunération brute servant d'assiette de l'indemnité de congés payés ramenée à un montant horaire sur la base de la durée légale du travail (35h)
  - A titre exceptionnel, la période d'activité partielle mise en place entre le 18 et 22 mars 2020, sera indemnisée à hauteur de 100%
  - En application des dispositions conventionnelles, les cadres au forfait jours se verront leur rémunération maintenue
- L'indemnité versée aux salariés n'est pas considérée comme un salaire, mais comme un revenu de remplacement. Elle est donc exonérée de charges sociales et patronales, de forfait social, de taxe sur les salaires. Elle est soumise à CSG-CRDS au taux de 6,20% et 0,5% après application de l'abattement d'assiette de 1,75% (sauf pour les faibles revenus) et impôt sur le revenu.

### ▪ Impacts financiers pour l'entreprise

- Selon le projet de décret à venir, l'allocation versée par l'Etat à l'entreprise sera proportionnelle aux revenus des salariés placés en activité partielle : cette allocation sera fixée à 70% de la rémunération brute du salarié concerné base 35h, dans la limite de 70% de 4,5 SMIC.

### ▪ Congés payés, JRTT & CET

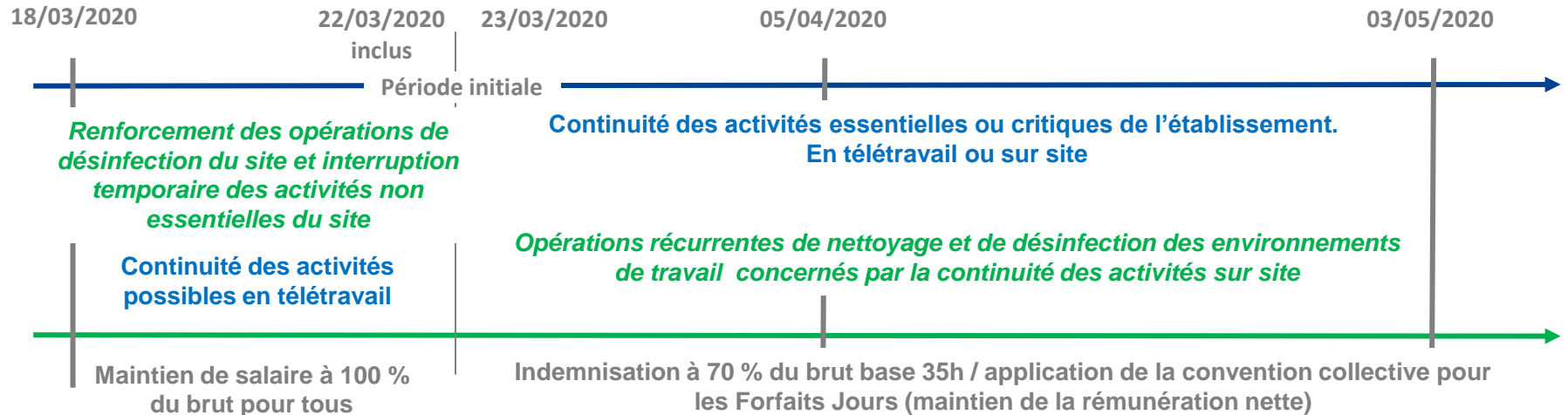
- Les congés posés préalablement à la crise sanitaire, restent valables et ne peuvent être annulés.
- Pour les nouvelles demandes de congés, nous réservons notre position au regard des négociations lancées par l'UIMM sur la fixation et la modification des jours de congés payés pour faire face à l'épidémie de covid-19. Cette négociation fait suite à la publication des ordonnances et décrets des 26 et 27 mars.
- Suite à ces décrets nous examinons les possibilités d'utilisation des jours de RTT et/ou CET.



# Recours à l'activité partielle du 18 mars 2020 jusqu'au 03 Mai 2020

## Révisable selon l'évolution de la crise épidémique

- Limiter la propagation de l'épidémie au maximum, conformément aux mesures gouvernementales
- Limiter l'activité du site aux seules activités essentielles



### À Vélizy :

- Les notifications de taux d'activité ont été adressées à l'ensemble des salariés dès le 24 et jusqu'au 26 mars par la DRH site et les RH de proximité / RH de division/direction
- Les certificats de déplacements dérogatoires sont adressés par la Direction de l'établissement selon indication reçue du management (exceptionnellement à la demande)